

Stop à 50 % des futurs médecins

SANTÉ Les doyens menacent de buser des centaines de candidats

► Les patrons de faculté de médecine ne veulent plus « vivre à crédit ».

► Ils lancent un ultimatum au gouvernement.

Vous attendez des semaines pour voir un spécialiste ? Cinq heures aux urgences ? D'après l'Etat fédéral, il n'y a pourtant pas de pénurie de médecins. C'est pourquoi, depuis 1997, il a instauré un numerus clausus strict de numéro Inami sans lequel un médecin ne peut exercer son métier. En laissant aux Communautés le soin de limiter l'accès à la formation. La Flandre a instauré un examen d'entrée qui restreint le nombre de vocations. Les francophones ont supprimé tout filtre depuis 2008. Et ont puisé « à crédit » des numéros supplémentaires pour permettre aux étudiants lauréats d'exercer. La loi le leur permettait. Ils ont aujourd'hui entamé la réserve des numéros... 2018.

Mais aujourd'hui, dans une Carte blanche publiée dans *Le Soir*, les trois doyens francophones menacent clairement de mettre un terme à ce lissage. Et donc de refuser de délivrer le précieux sésame à 50 % des médecins et 60 % des dentistes qui auront pourtant réussi brillamment sept ans d'études. « Sinon, dans deux ans, c'est à une promotion entière que nous devons dire qu'ils ne reçoivent pas d'accès pour finir leur formation et exercer leur métier », explique le professeur Yvon Englert, le président du collège des doyens de médecine.

C'est un coup de tonnerre, mais pas une surprise. Depuis des années, les doyens mettent en garde contre la catastrophe annoncée. Il y a encore quelques mois, la ministre de la Santé Laurette Onke-

linx avait promis de rouvrir un peu le robinet pour les spécialités en pénurie. Mais, même cela n'est pas arrivé. Malgré un accord de la commission de programmation, un organe théoriquement neutre, le conseil des ministres l'a refusé. Et le futur gouvernement de la Suédoise, qui devra assumer le tsunami, n'a pas davantage écouté : « Nos appels au monde politique n'ayant pas été entendus ni même écoutés, n'ayant pu obtenir un rendez-vous avec l'actuel formateur qui détient pourtant la meilleure clef pour résoudre ce dossier, nous sommes donc contraints de limiter dès cette année le nombre d'attestations distribuées de telle sorte que les quotas soient respectés au bout de la période de lissage. Concrètement, vu que le nombre de diplômés dans ces deux filières va exploser dès la fin de cette année, que d'ici 2020 des centaines de jeunes dentistes et d'ici 2018, plus d'un millier de jeunes médecins seront, malgré leur diplôme acquis à force d'un travail acharné, interdits de finir leur formation et d'exercer leur métier. Très concrètement, en juin 2015, 300 diplômés en médecine (soit la moitié des diplômés) et 90 diplômés en dentisterie (près des deux tiers) n'auront pas accès à un numéro Inami ».

Une boucherie injuste. Les doyens en sont conscients, mais disent ne plus pouvoir reculer : « Nous dénonçons cette situation absurde et invitons les étudiants à se joindre à nos appels pour que, ensemble, nous obtenions du monde politique l'arrêt de ce système et l'augmentation du nombre d'attestations. Nous espérons que, devant cette situation inacceptable, le bon sens finira par prévaloir et qu'une solution humaine et cohérente sera dégagée au bénéfice de tous les étudiants ». Les repré-

sentants étudiants, en tout cas, ont soutenu d'emblée leur démarche : « On ne va pas accepter que des centaines d'étudiants soient arrêtés en pleine course, alors qu'ils ont terminé avec succès sept années de médecine, qu'ils sont déjà au chevet de certains patients dans les hôpitaux et que leurs études ont été payées par les contribuables », souligne Jean-Alexandre Aigle, président du Comité des étudiants en médecine. Même soutien de la FEF : « Que veut-on ? Un système de santé fragile, épuisé, débordé. Avec le sacrifice de centaines d'étudiants ? Ou un système de soins de santé digne et équitable ? Les décideurs politiques se montrent déconnectés de la réalité », insiste Corinne Martin, présidente. ■

FREDERIC SOUMOIS

ÉPINGLÉ

Pléthore ? Plutôt une pénurie !

Le numerus clausus était censé limiter les dépenses, puisqu'une suroffre de médecins devrait augmenter la consommation médicale. Mais ce qu'on constate sur le terrain, c'est une pénurie : « Ce numerus clausus, mal calibré, a généré une pénurie de médecins au détriment des structures hospitalières les plus fragiles mais aussi les plus socialement indispensables à notre système de santé. Situation que déplorent les hôpitaux publics qui ont de plus en plus de mal à assurer leur recrutement. Notre système européen, ouvert, a conduit à importer des médecins d'autres pays au détriment de nos propres jeunes, interdits d'accès à des formations d'excellente qualité et à des métiers parmi les plus indispensables à la santé publique ».

FR.SO

CARTE BLANCHE**« Plus de 50 % de diplômés sans numéro Inami »****Voici des extraits de la carte blanche rédigée par les trois doyens des facultés francophones de médecine :**

Depuis que le numerus clausus à la sortie des études de médecine et de dentisterie a été instauré au niveau fédéral en 1997, sans cohérence avec la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les universités ont dit publiquement à maintes reprises tout le mal qu'elles pensaient de cette mesure et de la situation kafkaïenne dans laquelle elles étaient placées par l'inconséquence du monde politique. (...)

L'application stricte de ce numerus clausus crée une situation kafkaïenne qui conduit au blocage des étudiants

aux 2/3 de leur parcours d'apprentis-

sage. En effet, le numerus clausus fédéral à la sortie n'a pas été synchronisé avec une mesure similaire au niveau de l'entrée dans les études de médecine et de dentisterie. Après de multiples changements des modes de sélection au cours des années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a supprimé tout filtre à l'entrée des études en 2008. Depuis cette date, un nombre chaque année croissant de jeunes ont entrepris des études de médecine et de dentisterie. (...) Les universités sont obligées de par la loi d'inscrire tous les étudiants financiables. En outre, le législateur délègue aussi aux universités, qui n'ont aucune marge de manœuvre, la responsabilité de distribuer aux jeunes diplômés médecins et dentistes les attestations disponibles de par les quotas fixés par

le gouvernement fédéral.

Les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont fait entendre leur voix et lutté jusqu'à la fin de la législature précédente pour que le monde politique revienne à la raison et corrige le décalage grandissant entre le nombre de diplômés (et de futurs diplômés) et le nombre d'attestations à distribuer. Afin d'éviter de bloquer de jeunes diplômés (en médecine), elles ont distribué un peu plus d'attestations que les quotas en application de l'arrêté royal instaurant le « lissage » des quotas jusqu'en 2018 (médecine) et 2020 (dentisterie). Mais ce système a ses limites et celles-ci sont aujourd'hui atteintes. (...)

Sur lesoir.be

L'intégralité de la carte blanche est à lire sur notre site.